



# Bouafle

## INSCRIPTION SCOLAIRE 2024 - 2025

ECOLE MATERNELLE

ECOLE ELEMENTAIRE

NOM		PRENOM	
Né(e) le		A	
Nom du Père		Prénom	
Nom de la Mère		Prénom	
Adresse			
Mail obligatoire			
Domicile			
Travail (père)		Travail (mère)	
Portable (père)		Portable (mère)	

Partie réservée à l'administration ne pas compléter

Documents à présenter en mairie		
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile - 3 mois	<input type="checkbox"/> Attestation assurance responsabilité civile	
<input type="checkbox"/> Livret de famille	<input type="checkbox"/> Certificat de radiation	<input type="checkbox"/> Carte identités parents
<input type="checkbox"/> Carnet de santé	Vaccins à jour <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non à faire avant le	
<input type="checkbox"/> Dérogation scolaire avec la commune de		

Pour l'inscription définitive, la directrice de l'école concernée prendra contact avec vous.

ECOLE	DIRECTRICE			
<input type="checkbox"/> MATERNELLE LE CEDRE	MME LEHMANN-MARTIN	01 30 95 48 14		
<input type="checkbox"/> Petite section	<input type="checkbox"/> Moyenne section	<input type="checkbox"/> Grande section		
<input type="checkbox"/> ELEMENTAIRE JULIOT CURIE	MME NANCEY	01 30 95 51 92		
<input type="checkbox"/> CP	<input type="checkbox"/> CE1	<input type="checkbox"/> CE2	<input type="checkbox"/> CM1	<input type="checkbox"/> CM2

Signature des parents

Bouafle, le  
Le Maire,

Le dossier d'inscription est à retourner dûment complété et accompagné des justificatifs demandés,



# Bouafle

Mairie

1 Place Erambert

78410 Bouafle

ou par courriel à : [enfance@bouafle.fr](mailto:enfance@bouafle.fr)

**Important : Tout dossier incomplet ne pourra être traité, les photocopies doivent être effectuées par vos soins.**

## I - Pourquoi un dossier unique d'inscription

Pour faciliter les démarches administratives des usagers en allégeant l'ensemble des procédures à respecter lors de chaque inscription d'un enfant à une activité.

- ✓ Pour permettre aux familles de ne communiquer qu'une seule fois l'ensemble des informations relatives à leur situation familiale.
- ✓ Pour éviter que l'usager ne soit obligé de produire à plusieurs reprises une même pièce justificative lors de l'inscription d'un enfant à une ou plusieurs activités différentes au cours d'une même année.

## II - Quelles sont les modalités d'inscription et de fonctionnement ?

### A – Inscription scolaire

#### 1 – Inscription

Une inscription scolaire doit obligatoirement être faite pour la rentrée :

- à la maternelle,
- pour chaque nouvel arrivant.

#### 2 – Fonctionnement

Les écoles fonctionnent:

Maternelle:

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 11h40 et de 13h20 à 16h30,

Elémentaire:

- Les lundis, mardi, jeudis et vendredi de 08h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30

#### 3 – Groupe scolaire

Établissements	Coordonnées	Niveaux scolaires	Directeur/Directrice
École maternelle « Le Cèdre »	Adresse : 178 rue de la Croix Boussay Téléphone : 01.30.95.48.14	(Petits, moyens, grands)	Mme LEHMANN-MARTIN
École primaire « Joliot Curie »	Adresse : 4 rue des charnelles Téléphone : 01 30.95. 51. 92	(CP, CE1, CE2, CM1, CM2)	Mme NANCEY



# Bouafle

## Autres renseignements

### Situation familiale de parents

- Célibataire       Marié       Pacsé  
 Union libre       Divorcé       Séparé       Veuf

### Mode de garde en cas de séparation ou divorce (joindre obligatoirement le jugement)

- Garde exclusive :  Mère       Père  
Garde alternée :  oui       non

### Trajet du domicile à l'école

- Accompagné       Seul

### Autorisation de sortir de l'école

- Accompagné       Seul

### Demande de P.A.I en cours (allergies alimentaires)

- Oui       Non

(si oui, le dossier doit être remis à l'école où votre enfant est scolarisé, dès le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée scolaire)



# Bouafle

## À compléter impérativement

### Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant (sur présentation de la carte d'identité)

A l'exclusion des mineurs de moins de 15 ans. Il est recommandé de présenter ces personnes au préalable. L'enfant sera remis à la personne désignée sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Il est vivement conseillé de prévenir les agents de la Mairie par téléphone en cas d'imprévu.

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :	Prénom :
Classe :	Classe :	Classe :	Classe :
Autorisation à sortir seul <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Autorisation à sortir seul <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Autorisation à sortir seul <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Autorisation à sortir seul <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :	Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :	Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :	Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :
Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :	Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :	Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :	Nom : Prénom : Tél. Domicile : Tél. portable : Lien de parenté avec l'enfant :

### AUTORISATIONS ET ATTESTATION

Je soussigné,

Représentant légal du (des) enfant(s) cité(s) ci-dessus :

- Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir le service enfance et les écoles de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale...)
- Autorise la structure du périscolaire, à prendre le cas échéant, toutes les mesures (traitement médicaux, interventions chirurgicales, hospitalisations) rendues nécessaires par l'état de l'enfant de l'enfant.

### PORTAIL FAMILLE

Afin de faciliter vos démarches administratives, la Mairie met à votre disposition le service en ligne [Portail familles](#). Il s'agit d'un espace personnel et sécurisé, accessible 24h/24 et 7 jours / 7, qui vous permet d'accéder à vos demandes de réservations et annulations et à vos factures de restauration scolaire et d'étude.

Pour vous connecter sur votre espace famille, rendez-vous sur le site [www.bouafle.fr](http://www.bouafle.fr), dans la rubrique **CADRE DE VIE** puis **ENFANCE**

Pour adhérer au Portail Factures, il suffit de remplir les champs ci-dessous :

J'opte pour la facture électronique à 100 % : Oui  non

J'opte pour la facture électronique et je souhaite toujours recevoir la facture papier : Oui  Non

Une adresse mail doit être renseignée pour bénéficier du Portail familles.

Fait à Bouafle,

le

**Signature des représentants légaux**



# Bouafle

## Pièces à joindre obligatoirement au dossier pour le calcul du quotient familiale

- Photocopie du bulletin dernier de salaire pour chacun des parents
- Photocopie de l'avis d'imposition N-1
- Photocopie attestation des prestations familiales versées mensuellement par la CAF ou la MSA

### Attention !

Le tarif maximum sera appliqué, si les pièces justificatives ne sont pas fournies

## Restauration scolaire

### Inscription

L'inscription pour la restauration scolaire est **obligatoire** avant toute fréquentation.

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le dossier ci-dessus dûment complété avec les justificatifs demandés au service enfance de la Mairie et signer le coupon « restauration scolaire »

**ATTENTION : l'inscription ne signifie pas réservation, vous devez faire vos réservations à la mairie (à la semaine, au mois, à l'année). Dans le dossier, ce sont uniquement les autorisations d'inscriptions !**

### Réservations

Les réservations peuvent s'effectuer depuis le portail famille, par mail à [enfance@bouafle.fr](mailto:enfance@bouafle.fr) ou auprès du service enfance de la mairie aux horaires d'ouverture (cf. règlement intérieur de la restauration scolaire).

### Fonctionnement

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, sur la plage de 11h30 à 13h30.

La restauration scolaire fonctionne :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30.



# Bouafle

## FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2024-2025

Repas réguliers

Repas irréguliers

### ENFANT À INSCRIRE À LA RESTAURATION SCOLAIRE et ETUDES SURVEILLEES

1<sup>er</sup> enfant

Nom et prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Nom de l'école fréquentée par l'enfant : ..... classe : .....

Sans viande

Inscription occasionnelle

Inscription à l'année avec choix des jours :  lundi  mardi  jeudi  vendredi

A compter du : .....

Inscription à l'année tous les jours de la semaine

A compter du : .....

Ces choix sont valables toute l'année. Ils serviront de base pour la facturation mensuelle

#### ETUDE SURVEILLEE

*Pour les enfants des CE2, CM1 et CM2 (selon places disponibles)*

Inscription à l'année 2 jours par semaine montant forfaitaire

2<sup>e</sup> enfant

Nom et prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Nom de l'école fréquentée par l'enfant : ..... classe : .....

Sans viande

Inscription occasionnelle

Inscription à l'année avec choix des jours :  lundi  mardi  jeudi  vendredi

A compter du : .....

Inscription à l'année tous les jours de la semaine

A compter du : .....

Ces choix sont valables toute l'année. Ils serviront de base pour la facturation mensuelle

#### ETUDE SURVEILLEE

*Pour les enfants des CE2, CM1 et CM2 (selon places disponibles)*

Inscription à l'année 2 jours par semaine montant forfaitaire

3<sup>e</sup> enfant

Nom et prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Nom de l'école fréquentée par l'enfant : ..... classe : .....

Sans viande

Inscription occasionnelle

Inscription à l'année avec choix des jours :  lundi  mardi  jeudi  vendredi

A compter du : .....

Inscription à l'année tous les jours de la semaine

A compter du : .....

Ces choix sont valables toute l'année. Ils serviront de base pour la facturation mensuelle

#### ETUDE SURVEILLEE

*Pour les enfants des CE2, CM1 et CM2 (selon places disponibles)*

Inscription à l'année 2 jours par semaine montant forfaitaire

